

**A. Les participants potentiels aux formations courtes qualifiantes qui souhaiteraient déclarer spontanément être en situation de handicap dès le premier contact :**

**Prise de contact avec :**

\* Eloïse MAZABRAUD, référente handicap au CDES : mazabraud@cdes.fr / 05 55 45 76 00

Lors de ce premier contact, il est demandé au participant potentiel d'envoyer un CV et une lettre de motivation au CDES pour une première évaluation de sa capacité à répondre aux pré requis de formation.

Le directeur de formation doit émettre un premier avis sur la recevabilité de la candidature (parcours antérieur, niveau de formation acquis...)

1

\* Si le premier avis du directeur de formation indique que le candidat ne répond pas au prérequis d'inscription, la candidature n'est pas traitée. L'inadéquation du parcours antérieur du candidat aux prérequis d'inscription lui est alors notifiée.

\* Si le premier avis du directeur de formation indique que le candidat pourrait répondre au prérequis d'inscription, la référente handicap du CDES prends contact avec le référent de parcours du participant potentiel (conseiller au sein d'un Cap emploi, du réseau local Pôle emploi ou d'une mission locale).

**B. Les participants potentiels aux formations courtes qualifiantes et qui déclarent un handicap ou une situation de handicap potentielle sur le formulaire d'inscription :**

**Si la candidature est jugée recevable :** réorientation vers la référente handicap du CDES qui va prendre contact avec le référent de parcours du participant potentiel.

**A l'issue des échanges potentiels avec le référent de parcours, la référente handicap du CDES prends contact avec l'AGEFIPH :**

1. pour évaluer le degré d'adaptabilité et d'accessibilité de la formation

2.

- Le CDES prend contact avec l'AGEFIPH afin d'évaluer la possibilité de mobiliser les différents dispositifs permettant au candidat de suivre les formations CDES dans les meilleures conditions possibles. Le SAS (Service d'Appuis Spécifiques) financé et piloté par l'AGEFIPH pourrait être privilégié.

- Le candidat est orienté vers l'AGEFIPH : Service ressources handicap formation Agefiph Nouvelle Aquitaine à Limoges

Contact AGEFIPH Nouvelle -Aquitaine, Limoges : 3 cours Gay Lussac, 87008 Limoges Cédex

Tel : 0 800 11 10 09 / Mail : nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr

- La référente handicap établit un plan individuel de compensation en collaboration avec la direction du département des formation et les directeurs de formation

Le CDES s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour permettre au candidat de participer à la formation dans les meilleures conditions.

2